

Tél. : 027/329.14.17

Fax : 027/329.14.29

E-mail : [spray@air-glaciers.ch](mailto:spray@air-glaciers.ch)

**LISTE PRODUITS D'OMBRAGE - NETTOYAGE DES SERRES**

Produits d'ombrage (fabricants)	Toxicologie - Environnement	Produits de nettoyage (fabricants)	Toxicologie - Environnement
<p><b>Ombraflex</b> (Allios Agriplast) Voir fiche, données sécurité <a href="http://www.jefcosylco.com/">http://www.jefcosylco.com/</a></p>	<p>Ne contient aucune des substances les plus dangereuses ne devant être introduites dans les eaux souterraines et figurant sur la liste I en annexe de la directive 80/68 CEE, relative à la protection des eaux souterraines.</p>	<p><b>Ombrastop</b> (Allios-Agriplast) Voir fiche, données sécurité <a href="http://www.jefcosylco.com/">http://www.jefcosylco.com/</a></p>	<p>Pas d'informations disponibles</p>
<p><b>Redusol</b> (Mardenkro) Voir fiche, données sécurité</p> <p><b>Reduheat</b> (Mardenkro) Voir fiche, données sécurité</p>	<p>ReduSol Xtra et ReduClean ne contiennent pas de substances néfastes pour l'environnement. L'arrêté royal du 21 février 2002 relatif à l'horticulture forcée (règlement 2 par. 1, d), autorise à déverser dans les eaux de surface l'eau de rinçage ou de pluies résultant de l'application de ReduClean sur le ReduSol Xtra.</p>	<p><b>Reduclean</b> (Mardenkro) Voir fiche</p> <p><b>Reduclean</b> (Mardenkro) Voir fiche</p>	<p>ReduSol Xtra et ReduClean ne contiennent pas de substances néfastes pour l'environnement. L'arrêté royal du 21 février 2002 relatif à l'horticulture forcée (règlement 2 par. 1, d), autorise à déverser dans les eaux de surface l'eau de rinçage ou de pluies résultant de l'application de ReduClean sur le ReduSol Xtra.</p>
<p><b>Eclipse</b> (Sudlac) Voir <a href="http://sudlac.com/">http://sudlac.com/</a></p> <p><b>Transpar</b> (Sudlac) Voir <a href="http://sudlac.com/">http://sudlac.com/</a></p>	<p>Exempts de classement toxicologique inoffensifs pour l'opérateur. pH proche de la neutralité : préserve l'équilibre</p> <p><b>Biodégradable à plus de 90% en 1 an Ë 100% en 2 ans</b></p>	<p><b>Eclipse Net</b> (Sudlac) Voir <a href="http://sudlac.com/">http://sudlac.com/</a></p> <p><b>Transnet</b> (Sudlac) Voir <a href="http://sudlac.com/">http://sudlac.com/</a></p>	<p>Exempts de classement toxicologique inoffensifs pour l'opérateur. pH proche de la neutralité : préserve l'équilibre</p> <p><b>Biodégradable à plus de 90% en 1 an Ë 100% en 2 ans</b></p>
		<p><b>Acide citrique</b></p>	<p><b>information</b> <a href="http://fr.wikipedia.org/wiki/Acide_citrique">http://fr.wikipedia.org/wiki/Acide_citrique</a></p>
<p><b>Temperzon T-74</b> Voir fiche, données de sécurité Voir <a href="http://www.hermadix.nl/">http://www.hermadix.nl/</a></p>	<p>Pas d'informations disponibles Ce produit est conforme aux directives de la CEE Ingrédients classés selon la directive UE 67/584/CEE matières dangereuses : non applicable</p>		

<p><b>D-Fuse</b>          Voir fiche de sécurité          Voir <a href="http://www.hermadix.com/fr/produits/revetements/145-d-fuse-groenteteelt">http://www.hermadix.com/fr/produits/revetements/145-d-fuse-groenteteelt</a></p>	<p>Ne contiennent pas de substances néfastes pour l'environnement.          L'arrêté royal du 21 février 2002 relatif à l'horticulture forcée (règlement 2 par. 1, d), autorise à déverser dans les eaux de surface l'eau de rinçage ou de pluies résultant de l'application des produits</p>		
<p><b>ReduFuse Mardenkro</b>          Voir fiche, donnée sécurité  <a href="http://www.dcg.be/UserFiles/file/tf_fr/Mardenkro_Redufuse_FR.pdf">http://www.dcg.be/UserFiles/file/tf_fr/Mardenkro_Redufuse_FR.pdf</a></p>	<p>Ne contiennent pas de substances néfastes pour l'environnement.          L'arrêté royal du 21 février 2002 relatif à l'horticulture forcée (règlement 2 par. 1, d), autorise à déverser dans les eaux de surface l'eau de rinçage ou de pluies résultant de l'application des produits</p>		
<p><b>Optifuse</b>          Voir fiche, donnée sécurité  <a href="http://www.sudlac.com/produits/horticulture/Optifuse/optifuse.html">http://www.sudlac.com/produits/horticulture/Optifuse/optifuse.html</a></p>	<p>Exempts de classement toxicologique inoffensifs pour l'opérateur.          pH proche de la neutralité :          préservent l'abri  <b>Biodégradable à plus de 90% en 1 an Æ 100% en 2 ans</b></p>		